



Transferts de propriété

**Transferts de propriété en date de juillet 2022.
Les renseignements peuvent changer sans préavis.**

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE (VU)	3
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE TRADITIONNELLE	4
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE ENTIÈRE SANS OPTION DE PAIEMENT ADDITIONNEL	5
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE ENTIÈRE AVEC OPTION DE PAIEMENT ADDITIONNEL	6

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE (VU)

Polices

- Toutes les polices VU

Exigences

Si le nouveau titulaire est un particulier

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Vérification de l'identité et détermination de tierce partie (576F)
 - Remplir les sections 1, 2 et 4
- Formulaire Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Formulaire relatif aux prélèvements automatiques et aux renseignements bancaires (164F) – un spécimen de chèque est requis si le payeur doit être changé. Si le payeur est différent du nouveau titulaire, nous exigeons que la section 1 du formulaire 576 relative au tiers soit remplie.

Si le nouveau titulaire est une société ou une entité non constituée en personne morale

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Vérification de l'identité et détermination de tierce partie (576F)
 - Remplir toutes les sections du formulaire
 - Si l'on répond Oui à l'une des questions de la section 3, fournir la partie 2, Activités commerciales, du Questionnaire supplémentaire sur les activités commerciales (575F)
- Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519)
- Acte constitutif – document complet
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Formulaire relatif aux prélèvements automatiques et aux renseignements bancaires (164F) – un spécimen de chèque est requis si le payeur doit être changé. Si le payeur est différent du nouveau titulaire, nous exigeons que la section 1 du formulaire 576 relative au tiers soit remplie.

À ne pas oublier

- Faire signer le formulaire de changement de propriété de la police par les titulaires actuel et futur
- Formule 409 – section E : Vous devez cocher l'une des boîtes pour indiquer le type de transfert
- Formule 409 – section E : Si aucun prix n'a été payé, vous devez absolument indiquer 0,00 \$
- Obtenir les signatures du bénéficiaire si la désignation du bénéficiaire est irrévocable
- La signature de la personne assurée est exigée au Québec
- Renonciation de cession en garantie ou signatures supplémentaires requises si la police est cédée
- Toutes les polices en vigueur depuis moins de deux ans seront transmises à la tarification aux fins d'examen et d'approbation
- Un transfert de propriété est une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et peut, par conséquent, donner lieu à un gain imposable pour le titulaire actuel. En cas d'incertitude quant au type de transfert effectué, communiquer avec un fiscaliste.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE TRADITIONNELLE

Polices

- Polices d'assurance vie entière **déjà établies** (sans valeur de rachat)
- Temporaires
- Assurance maladie grave

Exigences relatives à l'assurance vie temporaire et à l'assurance vie entière :

Si le nouveau titulaire est un particulier

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)

Si le nouveau titulaire est une société ou une entité non constituée en personne morale

- Acte constitutif ou certificat d'enregistrement du gouvernement
- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)

Exigences relatives à l'assurance contre la maladie grave :

Si le nouveau titulaire est un particulier

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Désignation de bénéficiaires pour les polices d'assurance contre la maladie grave (626F)
Ou
- Directives de paiement pour les polices d'assurance contre la maladie grave (630F)

Si le nouveau titulaire est une société ou une entité non constituée en personne morale

- Acte constitutif ou certificat d'enregistrement du gouvernement
- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Désignation de bénéficiaires pour les polices d'assurance contre la maladie grave (626F)
Ou
- Directives de paiement pour les polices d'assurance contre la maladie grave (630F)

À ne pas oublier

- Faire signer le formulaire de changement de propriété de la police par les titulaires actuel et futur
- Formule 409 - section E : si aucun prix n'a été payé, veuillez indiquer 0,00 \$
- Obtenir les signatures du bénéficiaire si la désignation du bénéficiaire est irrévocable
- La signature de la personne assurée est exigée au Québec
- Renonciation de cession en garantie ou signatures supplémentaires requises si la police est cédée
- Toutes les polices en vigueur depuis moins de deux ans seront transmises à la tarification aux fins d'examen et d'approbation
- Un transfert de propriété est une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et peut, par conséquent, donner lieu à un gain imposable pour le titulaire actuel. En cas d'incertitude quant au type de transfert effectué, communiquer avec un conseiller fiscal.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE ENTIÈRE SANS OPTION DE PAIEMENT ADDITIONNEL

Si le nouveau titulaire est un particulier

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Formulaire Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)

Si le nouveau titulaire est une société ou une entité non constituée en personne morale

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
- Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519)
- Acte constitutif ou certificat d'enregistrement du gouvernement

À ne pas oublier

- Faire signer le formulaire de changement de propriété de la police par les titulaires actuel et futur
- Formule 409 – section E : si aucun prix n'a été payé, veuillez indiquer 0,00 \$
- Obtenir les signatures du bénéficiaire si la désignation du bénéficiaire est irrévocable
- La signature de la personne assurée est exigée au Québec
- Renonciation de cession en garantie ou signatures supplémentaires requises si la police est cédée
- Toutes les polices en vigueur depuis moins de deux ans seront transmises à la tarification aux fins d'examen et d'approbation
- Un transfert de propriété est une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et peut, par conséquent, donner lieu à un gain imposable pour le titulaire actuel. En cas d'incertitude quant au type de transfert effectué, communiquer avec un conseiller fiscal.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE POLICE D'ASSURANCE VIE ENTIÈRE AVEC OPTION DE PAIEMENT ADDITIONNEL

Polices

- Police d'Assurance vie entière de BMO Assurance avec option de paiement additionnel

Exigences

Si le nouveau titulaire est un particulier

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Vérification de l'identité et détermination de tierce partie (576F)
 - Remplir les sections 1, 2 et 4
- Formulaire Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)

Si le nouveau titulaire est une société ou une entité non constituée en personne morale

- Formulaire de changement de propriété de la police (409F)
- Formulaire Vérification de l'identité et détermination de tierce partie (576F)
 - Remplir toutes les sections du formulaire
 - Si on répond Oui à l'une des questions de la section 3, fournir le Questionnaire supplémentaire sur les activités commerciales (575F)
- Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519)
- Acte constitutif ou certificat d'enregistrement du gouvernement
- Formulaire Demande de modification de désignation de bénéficiaire (625F)
-

À ne pas oublier

- Faire signer le formulaire de changement de propriété de la police par les titulaires actuel et futur
- Formule 409 – section E : si aucun prix n'a été payé, veuillez indiquer 0,00 \$
- Obtenir les signatures du bénéficiaire si la désignation du bénéficiaire est irrévocable
- La signature de la personne assurée est exigée au Québec
- Renonciation de cession en garantie ou signatures supplémentaires requises si la police est cédée
- Toutes les polices en vigueur depuis moins de deux ans seront transmises à la tarification aux fins d'examen et d'approbation
- Un transfert de propriété est une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu et peut, par conséquent, donner lieu à un gain imposable pour le titulaire actuel. En cas d'incertitude quant au type de transfert effectué, communiquer avec un conseiller fiscal.